

Présentation

L'IFRB Nouvelle-Aquitaine est un prestataire de formation professionnelle dont le siège social est au 2, allée Duke Ellington – BP 50004 – 87067 LIMOGES Cedex 3, immatriculé sous le numéro Siret 398 462 887 00025. L'IFRB Nouvelle-Aquitaine développe, propose et dispense des actions de formation inter et intra entreprise(s).

1- Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services, de l'IFRB Nouvelle-Aquitaine (ci-après « le Prestataire ») relatives à des commandes passées auprès de l'IFRB Nouvelle-Aquitaine par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît, préalablement, qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de l'IFRB Nouvelle-Aquitaine, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins. Le Client à réaliser au préalable une analyse des besoins de formations avec ses collaborateurs afin de mettre en œuvre les projets de formations retenus.

2 - Dispositions générales

Le Client déclare avoir pris connaissance des prérequis de la formation et atteste que le(s) stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) aux exigences d'entrée en formation. Si toutefois un écart ou un problème sur les savoirs de base est constaté, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter. En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une non-adéquation entre le niveau du(des) stagiaire(s) et les prérequis nécessaires pour les formations. En cas de situation de handicap de son salarié, le Client doit en informer en amont le Prestataire, afin que ce dernier mette tout en œuvre pour faciliter son accueil ou sa réorientation vers une structure adaptée.

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes les facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit.

Le Client s'engage, à la signature du bulletin d'inscription, à diffuser auprès des stagiaires, le programme et le règlement intérieur du Prestataire.

La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour toute pré-inscription le Client reçoit un mail lui indiquant que son inscription est validée via le logiciel, avec un programme et les CGV.

Pour toute inscription, une convention de formation est envoyée par mail au Client avec une demande de signature électronique, le Client s'engage à signer le document en ligne ou à le retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise au Prestataire avant le début de la formation. Le Client reçoit en même temps que sa convention, un deuxième mail contenant la convocation précisant les horaires exacts de la formation, le lieu et les moyens d'accès. Une attestation de formation sera adressée au Client et au(x) stagiaire(s) avec une copie de la feuille d'émargement après règlement du coût de la formation.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

Il appartient au Client de faire sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Seules les prises en charges des formations appartenant au programme FEEBAT seront effectuées par le prestataire pour les ressortissants des OPCO CONSTRUCTYS et FAFCEA

Règlement par un OPCO (subrogation)

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué avant le début de la formation et de l'envoi des conventions. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

3 - Annulation - Abandon - Absences

3.1 Annulation, abandon et absences par le Client :

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, celui-ci devra informer le Prestataire de toute annulation par e-mail ou courrier postal, au plus tard 5 jours francs avant le début de l'action de formation. Pour toute demande d'annulation moins de 5 jours avant le début de la formation ou toutes absences constatées le 1^{er} jour de l'action de formation, le Prestataire se réserve le droit de retenir la totalité du prix de la prestation.

Si abandon en cours de formation la totalité de la formation sera facturée au client. Tout stage commencé est dû en entier.

3.2 Remplacement :

Le Prestataire offre la possibilité au Client de remplacer un participant, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, à tout moment, sans frais, avant le début du 1^{er} jour de l'action de formation. Il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation.

3.3 Annulation, report par le Prestataire :

Le Prestataire se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants notamment, d'annuler la prestation 5 jours avant le début de l'action de formation. Toutefois, l'action de formation pourra être reportée à une date ultérieure qui sera communiquée par le Prestataire. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'une annulation du fait du Prestataire.

4 - Modalités financières

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

La convention de formation signée devra être accompagnée du règlement du coût de la formation, soit par chèque libellé à l'ordre de l'IFRB Nouvelle-Aquitaine ou par virement. Les conditions tarifaires en cas de rattrapage aux tests seront étudiées.

Le Prestataire pourra proposer un tarif groupe, dès l'inscription d'un groupe constitué de 7 personnes d'une même entreprise sur la même session de formation.

Toute facture est payable à réception, sans escompte. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre de l'IFRB Nouvelle-Aquitaine. Tout retard de paiement entraînera une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliquée à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008). Indemnité forfaitaire de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 € ; ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont à la charge du Client.

5 - Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

6 - RGPD

Les informations personnelles portées sur le bulletin d'inscription sont enregistrées dans le fichier informatisé de l'IFRB Nouvelle-Aquitaine. Elles sont nécessaires au traitement de l'inscription. Les destinataires des informations sont le secrétariat du Prestataire, le service de facturation et les responsables pédagogiques.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, applicable dès le 25 mai 2018, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ou d'une limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données vous concernant en vous adressant au numéro de téléphone suivant : 05.55.11.21.40

7 - Propriété intellectuelle

Les supports et documents pédagogiques remis par le Prestataire, dans le cadre de l'action de formation, sont compris dans le prix de la formation.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble de ces contenus et documents pédagogiques.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit de reproduire, de communiquer, de traduire, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce, quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif

8 - Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

9 - Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, le Client ainsi qu'une description accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

10 – Différents éventuels

En cas de litige, de toute nature ou contestation relative à la formation, à l'exécution ou à la réalisation de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, sera portée devant le tribunal compétent.